Département NORD Canton GRANDE-SYNTHE Commune GRAVELINES

## REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2023/108

## **DECISION MUNICIPALE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## RESILIATION – CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT « LES IRREDUCTIBLES » / SALLE M. BAUDE

3.5 - ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif 2023 de la commune voté le 14 avril 2023,

Vu la décision municipale n° **123/2007** du 30 novembre 2007 relative au contrat de prêt à usage ou commodat pour la mise à disposition gratuite de l'association « **Les Irréductibles** » de la salle de sport Maurice Baude, sise route de Bourbourg, ainsi que les vestiaires de ladite salle,

Considérant que l'association n'a plus l'utilité de ces locaux,

## **DECIDE:**

Article 1er: De résilier, à compter de ce jour, le contrat de prêt à usage ou commodat entre la Ville

et l'association « Les Irréductibles », pour la salle de sport Maurice Baude sise route de

Bourbourg, ainsi que ses vestiaires.

**<u>Article 2</u>**: La présente décision sera :

Inscrite au registre des délibérations ;

Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;

Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;

- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances

Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente

décision.

Fait à GRAVELINES, le 12 septembre 2023 Pour extrait conforme,

Le Maire,



**Bertrand RINGOT**